



Refus assurance sur un projet immobilier

Par le moing

Nous avons signé, le 12 octobre 2007, mon amie et moi, un compromis de vente sur un bien immobilier. Le 12 novembre 2007 l'organisme bancaire a accepté le financement du projet, dans les délais impartis. Nous avons rempli un dossier médical pour assurer ce financement, à 50% pour mon amie et 50% pour moi. L'assurance ne veut pas me prendre en charge et peut éventuellement effectuer une nouvelle demande en septembre 2009! Je désire donc annuler le projet. La banque m'interpelle sur le fait qu'elle peut assurer ce prêt à 100% pour mon amie et 0% pour moi. Je refuse cette solution qui n'est pas rassurante. Je souhaite donc arrêter définitivement ce projet et récupérer l'acompte versé à l'agence immobilière. Je ne souhaite pas non plus payer une sur-prime en m'adressant à un autre organisme de prêt. Suis-je dans mon droit pour effectuer cette démarche?